

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2021



Règlement périscolaire / Adhésion à « Eau et Soleil du lac » / Acquisition de terrain

Demande de subvention au CSMB pour la réhabilitation de la forêt

DELIBERATION 2021-109

Dans le cadre de la future replantation, les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser sur une surface de 2 ha des travaux de réhabilitation, pour un montant de 5 886.16 € TTC.

Le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB), favorable à la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique et privilégiant des solutions fondées sur la nature, subventionne à hauteur de 80% ce type de travaux.

Le Conseil a approuvé le montant des travaux proposé par l'ONF ainsi que la demande de subvention maximum auprès du CSMB.

DELIBERATION 2021-110

Modification du Règlement Intérieur du Périscolaire

Pour des raisons d'organisation, en particulier les hausses d'effectif et l'anticipation de la phase de travaux prévus en élémentaire, deux points du règlement périscolaire ont dû être ajustés :

- les enfants ne pourront plus être déposés à la garderie du matin après 8h15
- les lieux de dépose et de récupération des enfants pourront être modifiés en fonction des contraintes et besoins du service, après information préalable des parents.

DELIBERATION 2021-112

Acquisition de foncier

Dans le cadre de la sécurisation de la voirie communale, et afin d'obtenir un gabarit suffisant, le Conseil Municipal a validé le principe d'acquisition d'une bande de terrain à Savigny, détachée de la parcelle cadastrée à la section C n°1231p, d'une superficie de 13 m² au prix de à 5 € le m², montant pratiqué par la commune pour toutes les acquisitions foncières en bordure de voirie.

DELIBERATION 2021-111

Adhésion à l'association « Eau et Soleil du Lac »

Sur le territoire de Grand Lac, un collectif de citoyens volontaires s'est organisé en association « Eau et Soleil du Lac » depuis 2020 en vue de développer et concevoir, tant au niveau technique que financier, des projets de production d'énergies renouvelables. La création de cette association est une étape avant la constitution de la société de projet qui portera financièrement les investissements pour les projets.

Il est important d'encourager au niveau des communes des projets solaires participatifs de type centrales solaires citoyennes et de soutenir ces expériences car c'est par un engagement global que naîtront des solutions.

La Biolle a décidé d'adhérer à l'association pour un montant de 10€, considérant que cette initiative est cohérente avec les valeurs portées par le conseil municipal, d'autant qu'un projet solaire est à l'étude sur notre commune (toiture des préaux de l'école)

Convention de stage en immersion inter-collectivités

DELIBERATION 2021-113

Afin de compléter la formation de l'agent récemment recruté et chargé de l'urbanisme et de la gestion du foncier, une semaine d'immersion au sein du service des autorisations d'urbanisme (SAU) de Grand Lac lui a été proposée. Une convention de stage, à titre gratuit, sera signée avec Grand Lac.

DANS CE NUMÉRO

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Réhabilitation de l'école élémentaire

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

DELIBERATION 2022-01

Avant la phase de finalisation du projet et de consultation des entreprises, il est prévu contractuellement de fixer par avenant le coût global de l'opération qui engagera le groupement de Maitrise d'œuvre pour la durée du chantier. Ce coût reprend en intégralité les modifications demandées par la commune.

L'enveloppe financière de l'opération (y compris un montant prévisionnel d'aléas, (à ne pas négliger dans un chantier de réhabilitation) s'élève à 2 206 096 € HT, avec un taux de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de 11.40%.

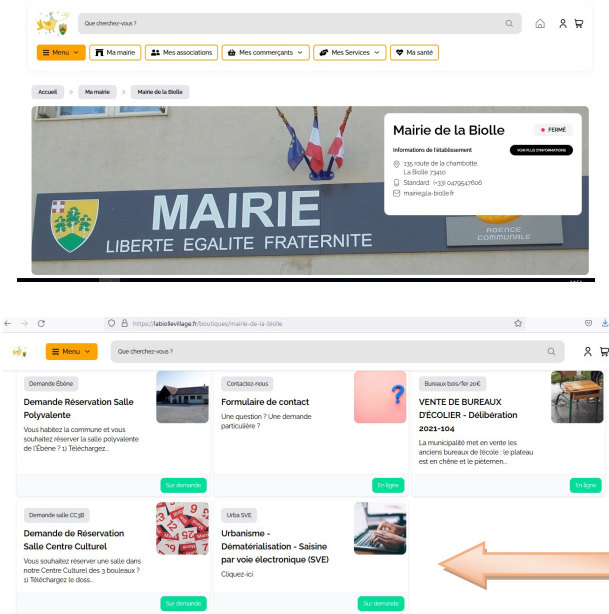


Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

DELIBERATION 2022-02

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce téléservice est disponible sur l'ensemble des communes de Grand Lac, soit sur le site de Grand Lac, soit par le biais d'une interface adaptée. Une information sera diffusée par l'intermédiaire du Magazine Territorial. De même, vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site de la commune et les agents communaux seront formés pour vous apporter assistance dans vos démarches.

Retrouvez le portail S.V.E. (Saisine par Voie Electronique) sur www.labiollevillage.fr



Convention avec Grésy-sur-Aix STOP au harcèlement !

DELIBERATION 2022-04

Dans la continuité des décisions du groupe de travail mis en place sur notre commune, des actions seront développées (conférences, escape-game...) en collaboration avec la commune de Grésy-sur-Aix. La Biolle porte ce projet qui a nécessité la rédaction d'une convention entre les deux communes participantes et dont les termes ont été approuvés lors de ce Conseil.

Ces actions devraient prendre forme en fin d'année scolaire.



BUDGET

Restes à réaliser et ouvertures de crédits

DELIBERATION 2022-03

Après avoir examiné les restes à réaliser sur 2021 (dépenses engagées qui n'ont pu être payées sur 2021 et qui seront reportées sur l'exercice 2022), des crédits ont été votés, en investissement, pour permettre l'engagement de dépenses nouvelles. Ces engagements préalables au vote du Budget 2022 sont prévus par la réglementation, dans la limite du quart des prévisions budgétaires 2021.



Les colonnes 1 et 2 représentent les restes à réalisés : les opérations engagées non payées en 2021

La colonne 3 concerne les ouvertures de crédits, la plupart de ces ouvertures étaient programmées sur le budget 2021 mais n'ont pas été engagées. Seuls le parking Vittet et la maison des associations représentent de nouvelles opérations.

Pour budget 2022	Dépenses	Recettes	Ouverture de crédits
Opération			
Opération : 21 - Services techniques	20 000 €		4 000 €
Opération : 46 - Centre bourg	1 000 €		
Opération : 49 - Bâtiments communaux			
Eglise	15 000 €	4 620 €	10 000 €
Ebène	7 500 €		2 000 €
Mise aux normes des ERP			5 000 €
Informatique	1 500 €		10 500 €
Maison des associations			40 000 €
Divers bâtiments			10 000 €
Opération : 53 - Eclairage public	3 500 €		20 000 €
Opération : 54 - Pluvial	2 000 €		
Opération : 55 - Défense incendie	100 €		10 000 €
Opération : 57 - Cheminements piétonniers	3 000 €		
Opération : 58 - Forêt	18 000 €		
Opération : 59 - Extension Ecole			
Opération : 60 - Equipements sportifs		28 750 €	10 000 €
Opération : 61 - Réserve Foncière	44 000 €		
Opération : 63 - Sécurisation cheminement piéton Les Villards	3 500 €	64 900 €	
Opération : 64 - Bâtiment intergénérationnel	47 800 €	85 600 €	160 000 €
Opération : 65 - Chemin des Lauriers	4 500 €		
Opération : 962 - Groupe Scolaire	860 000 €	86 800 €	
Opération : 964 - Aménagement du chef-lieu	1 000 €		14 000 €
Opération : 981- Voirie Communale		6 000 €	
Régul emprise voiries	13 400 €		
Fibre Ducros	2 100 €		
Parking Vittet: Epode + Géode	5 000 €		85 000 €
Provision 2021 enrobé			20 000 €
1641- Emprunt		1 000 000 €	
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	1 052 900 €	1 276 670 €	400 500 €

Economie, Patrimoine et Personnel

DELIBERATION 2022-05	DELIBERATION 2022-06	DELIBERATION 2022-07
Vente de la Licence IV La licence de débit de boissons détenue par la commune avait été louée, en 2016, à l'EURL Le Biol d'Air, qui, au terme de 6 ans d'utilisation, a contractuellement la capacité d'en demander l'acquisition. Cette cession est donc aujourd'hui réalisée moyennant le prix de 5 000€.	Contrat d'entretien des cloches de l'église Le contrat d'entretien actuel arrivant à échéance, une consultation a été relancée et la Société PACCARD, mieux disante, a été choisie. Un nouveau contrat de 3 ans, renouvelable une fois, sera passé et comprendra : inspections et vérifications des différents organes (corps de chaque cloche, montures, battants, moteurs de sonnerie, horlogerie, système de commande et de programmation) ainsi que l'entretien courant (graissages, resserrages, mise à jour du logiciel de gestion de l'horloge...), pour un montant annuel de 233,00 € HT.	Adhésion à l'amicale du personnel de Grand Lac Moyennant une cotisation annuelle de 65€ par agent, pour la commune et de 22€ pour une famille (ou 15€ pour une personne seule), cette adhésion donne accès aux agents communaux qui le souhaitent à de multiples activités culturelles, sportives et de loisirs à des tarifs attractifs.



INFOS

On vous dit tout !

AGENDA
• Conseil Municipal, mercredi 2 mars 2022, 20h à l'Ebène
CARNET
Le Conseil municipal prend part à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches : Monsieur Michel MAGNIN, 75 ans Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance : - Isis DEMARET au foyer de Laurence GOURY et Louis Cédric DEMARET - Evan GIROD au foyer de Béatrice et Clément GIROD

ECOLE MATERNELLE

Inscription Rentrée Septembre 2022

CHARLENE BEL DIRECTRICE EN MATERNELLE
Les inscriptions pour la rentrée 2022 à l'école maternelle pour les enfants nés en 2019 et pour tout nouvel élève auront lieu courant mars avec la directrice de l'école. Vous devrez, au préalable, vous rendre en mairie (avec justificatif de domicile et livret de famille) pour une pré-inscription et convenir d'un horaire de rendez-vous.

- | | |
|-----------------------|-------------|
| - Le lundi 7 mars | 16H45-18H45 |
| - Le jeudi 10 mars | 8H15-11H45 |
| - Le vendredi 11 mars | 17H-19H |
| - Le jeudi 17 mars | 12H30-16H |
| - Le lundi 21 mars | 16H45-18H15 |
| - Le jeudi 24 mars | 8H15-12H15 |
| - Le lundi 4 avril | 16H45-18H15 |



BOUTS DE CHOU...

Inscription à la crèche

DATE LIMITE DE DEPOT 31 MARS

Les inscriptions à la crèche sont ouvertes pour une entrée en septembre 2022.
Pour rappel le service Petite enfance est mutualisé en partie avec Entrelacs et Saint Ours. Le Relais d’Assistantes Maternelles (RAM) qui va devenir Relais Petite Enfance (RPE) centralise vos demandes.

La procédure :

- Dépôt de votre dossier en ligne avant le 31 mars
- Examen des dossiers courant avril
- Réponse à votre inscription

Lors de votre dépôt, priorisez les structures. Vos élus souhaitent vous proposer la solution la plus adaptée et un maximum de possibilités de garde, la réflexion se fait donc à l’échelle du territoire global (La Biolle – Entrelacs).

En cas de refus, votre dossier reste dans la liste d’attente et sera revu en cas de désistement. En cas de modification importante, entre la demande et les créneaux finalement retenus, votre dossier pourrait être annulé et remis en balance. Remplissez donc le dossier au plus juste de vos besoins.

Vous trouverez le lien pour remplir le formulaire dans la plateforme : www.labiollevillage.fr rubrique « Ma mairie » puis crèche.

